



UNION EUROPÉENNE

Délégation de l'Union européenne en Suisse et pour la Principauté de Liechtenstein

Berne, 9 octobre 2014

Déclaration de l'ambassadeur Richard Jones

sur le projet de mandat pour renégocier l'accord sur la libre circulation des personnes adopté par le Conseil Federal hier

"Dans sa lettre du 24 juillet, Mme la Haute Représentante Ashton a signifié au Président suisse Didier Burkhalter que l'Union Européenne n'était pas en mesure de répondre à la demande de la Suisse de renégocier la libre circulation des personnes, avec pour objectif d'introduire des limites quantitatives et des quotas, combinés avec la préférence pour les travailleurs de nationalité suisse. Cette conception va à l'encontre du principe même de libre circulation des personnes. Celui-ci est un des quatre piliers du Marché unique de l'Union Européenne, mais aussi la pièce maîtresse des accords Bilatéraux qui assurent à la Suisse un accès privilégié à ce marché.

La décision du Conseil Fédéral suisse d'adopter un projet de mandat en vue de renégocier l'accord, avec pour but d'introduire des quotas et une préférence nationale, ne change en rien la position de l'UE."